



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2024
N°34

Les douaniers de Marseille saisissent plus d'1,2 tonne de cigarettes réparties dans plus de 2000 cartons de spaghettis et de chips

Le 15 novembre, les agents du bureau de douane de Fos Port Saint-Louis ont découvert plus de 1,2 tonne de cigarettes de contrebande, dissimulées dans un conteneur chargé de 2 228 cartons de pâtes, chips, petits biscuits, spaghettis et gressins en provenance de Turquie. La marchandise était destinée à une société basée en région parisienne.

Le 15 novembre dernier les douaniers de Fos Port-Saint-Louis sélectionnent, parmi les milliers de déclarations d'importation et d'exportation, une opération de dédouanement portant sur divers produits alimentaires en provenance de Turquie. Ils se rendent dans les locaux de l'entreprise importatrice pour procéder au contrôle physique de la marchandise.

L'ouverture des cartons des premières rangées permet de constater la présence des produits alimentaires qui correspondent à ceux repris dans la déclaration en douane.

Toutefois, compte tenu des forts soupçons de fraude portant sur l'opération commerciale, les agents décident de poursuivre leurs recherches et vérifient le contenu des cartons disposés au milieu du chargement, à l'intérieur du conteneur.

Lors de leur ouverture, ils constatent dans un premier temps la présence de paquets de pâtes alimentaires, de chips et de galettes. Après une fouille approfondie ils découvrent, dissimulées au fond des cartons, dans un second temps des cartouches de cigarettes.

Au total ce sont ainsi 1 252 000 cigarettes, soit 6 260 cartouches dissimulées dans 642 cartons, qui sont découvertes.

Les 2 228 cartons de produits alimentaires qui ont servi à masquer la marchandise de fraude ont également été saisis. Ils seront donnés à des associations caritatives dès que la douane aura la certitude qu'ils sont propres à la consommation et répondent aux normes sanitaires en vigueur en France.

Laurent Saint-Martin, ministre du Budget et des Comptes publics, a déclaré : « *Je félicite les douaniers de Fos Port Saint-Louis pour cette saisie de tabac de contrebande. Nous constatons de plus en plus souvent les mêmes méthodes de dissimulation pour les tabacs et pour les stupéfiants. Je remercie les douaniers français pour leur rôle de protection et leur forte mobilisation dans le cadre du plan tabac 2023-2025.* »

Dans le cadre de sa mission de protection de notre territoire et des consommateurs, la Douane française agit quotidiennement et sur tous les vecteurs de transport des marchandises, contre la contrebande et la contrefaçon de tabacs. **En 2023, 521 tonnes de tabacs et de cigarettes ont été saisies par la Douane.**

POUR ALLER PLUS LOIN

Photos : [Ici](#)

Vidéo : [Ici](#)

Plan tabac 2023-2025 : [ici](#)

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE***

Contacts presse :

Bureau de la communication – Service presse : 01 57 53 43 18 / 4211 / 4718 / 4714

presse@douane.finances.gouv.fr